



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Clavans en Haut Oisans

38 142 Clavans en Haut Oisans

04.76.80.11.73

mairieclavanshtoisans@orange.fr

EN DATE DU 14 AVRIL 2021 -17 h30

Réuni sous la présidence de Monsieur Marc CROSLAND, Maire de la commune de Clavans en Haut Oisans.

Étaient présents : Cédric BALME, Jacquy CHABERT, Jacques CHAPIRON, Sylvain GÂCHE, Gilbert GARNIER, Marie LÉCOT, Serge TOMMASI, Jean-Pierre VIBERT CHARBONNEL. Secrétaire de séance : M. Cédric BALME

Absents excusés : Adrien GARNIER procuration à Gilbert GARNIER, Alain PELLORCE procuration à Marc CROSLAND

DELIBERATIONS

• OBJET : SIGNATURE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La Convention territoriale globale (CTG) est une démarche qui vise à mettre les ressources de la Caf, tant financières que d'ingénierie, au service d'un « projet de territoire », afin de délivrer une offre de services complète, innovante et de qualité aux familles.

Le projet de convention entre : la CC de l'Oisans, la CAF, le Département, la Mutuelle Sociale Agricole de l'Isère et chaque commune de l'Oisans, a été préalablement transmis aux membres du Conseil municipal.

Le contenu de la CTG portant sur le projet stratégique global des services à la population du territoire de l'Oisans et la signature par la CC Oisans de la convention territoriale globale sont approuvés par le Conseil.

Le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires et relatifs à ce dossier.

• OBJET : ACQUISITION A L'AMIALE D'UN BIEN IMMOBILIER CADASTRE SECTION C N° 2 097 et N° 2095 SITUÉ A CLAVANS LE BAS -ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 12 MARS 2021 NUMERO 2021-10

Les délibérations en date du 11 septembre 2020 et du 12 février 2021 ont approuvé le projet d'aménagement d'un logement indépendant pour les gérants de l'auberge ainsi que l'aménagement de cœur et d'entrée du village de Clavans le Bas.

La parcelle référencée Section C N°2097 ainsi que la parcelle N° 2095 en indivision, sises 1 Route du Col à Clavans le Bas, sont en vente. Dans le cadre du projet décrit ci-dessus et vu l'article L 1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits de caractère mobilier ou immobilier. Vu l'estimation du bien et l'inscription au budget de la somme de 140 000 Euros nécessaire à l'acquisition.

Le Conseil municipal, à huit voix pour, une voix contre et une abstention, autorise M. Le Maire à faire toute diligence nécessaire pour aboutir à l'acquisition de cet immeuble pour la somme indiquée ci-dessus.

M. VIBERT CHARBONNEL J-PIERRE ne prend pas part au délibéré ni au vote.

OBJET : PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL RHÔNE-ALPES INTITULEE « MISE EN VALEUR DES ESPACES PASTORAUX »

Ce dossier de demande de subvention a été déposé auprès de la Région.

Il est demandé à l'assemblée d'approuver la modification apportée au montant prévisionnel de l'opération « Restauration des chalets d'Alpages des Bruyères » qui a été revu à la baisse

Le montant de l'opération est arrêté à la somme de 34 949 € ht

•OBJET : ADOPTION DE L'ASSISTANCE A MEMBRE DE LA FEDERATION DES ALPAGES DE L'ISERE RELATIVE AU PROJET DE REALISATION PASTORALE SUIVANT : « RESTAURATION DES CHALETS D'ALPAGES DES BRUYERES » AU TITRE DE LA PROGRAMMATION 2021 POUR UN MONTANT ELIGIBLE PREVU DE 34 949 EUROS

Le montant prévisionnel de l'opération ayant été révisé, l'assistance à membres, assurée par la Fédération des Alpagnes de l'Isère phase 1 et phase 2, s'élève respectivement à 1 163 € et 1 122 € net .

•OBJET : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2021

Le budget est adopté à 10 voix pour et une abstention.

Principales informations :

TOTAL BUDGET FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT DEPENSES ET RECETTES	954 537.71
DEPENSES FONCTIONNEMENT	417 589.02
RECETTES FONCTIONNEMENT	417 589.02
DEPENSES INVESTISSEMENT DONT RAR (34 517.47)	536 948.69
RECETTES INVESTISSEMENT DONT RAR (35 578.00)	536 948.69

OPERATIONS SOLDEES EN 2020

→DENOMINATION ET NUMEROTATION DES RUES ET PLACES

→RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC TRANCHE II - CLAVANS LE HAUT

OPERATIONS INVESTISSEMENTS RECETTES ET/ OU DEPENSES INSCRITES AU BUDGET 2020 EN REPORT SUR 2021

Contexte particulier COVID19

→DUP CAPTAGES DES VIVIERES ET ALLOGNERETS (RECETTES ET DEPENSES)

→ACQUISITION ET POSE DE DEUX DEBITMETRES (RECETTES ET DEPENSES)

→TRAVAUX EGLISE – REPRISE BASE DU CLOCHER SACRISTIE MAÇONNERIE, MISE EN CONFORMITE DU

→TABLEAU DE CLOCHER ET REMPLACEMENT DES CHAINES ET REGULATEURS DE TENSION DE CHAINES

→FRAISE A NEIGE –SECURITE INCENDIE

OPERATIONS –NOUVEAUX CREDITS- INVESTISSEMENTS INSCRITS AU BUDGET 2021

→ CHALETS DES BRUYERES - AMENAGEMENT BERGERIE SARENNE

→ACQUISITIONS FONCIERES – ETUDES ET TRAVAUX AMENAGEMENT ENTREE ET CŒUR DE VILLAGE CLAVANS LE BAS DONT RENOVATION LOGEMENT AUBERGE ET AMENAGEMENT GARAGE- DESTRUCTION

→ VELO TRIPORTEUR ELECTRIQUE

→PARCS BOVINS – OUTILLAGE

QUESTIONS DIVERSES

♦ ATELIERS NUMERIQUES

Proposés par la CC OISANS et animés par une personne en Service Civique détachée par le Département, ces ateliers ont débutés avec succès.

♦ PREPARATION DE LA SAISON ESTIVALE

La problématique des circuits VTT proposés sur des sentiers fréquentés par les randonneurs pédestres est préoccupante. Il s'agit d'être vigilant sur la communication et la sécurité.

La séance est levée à 19h30


